



APPRENTISSAGE ET GARDE DES JEUNES ENFANTS

APERÇU

Lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de 2016 à Niagara Falls, les Chefs-en-assemblée ont adopté la résolution 39/2016 de l'APN, *Groupe de travail national des Premières Nations sur l'apprentissage précoce et la garde d'enfants*. Cette résolution a conféré le mandat de mettre sur pied un Groupe de travail national d'experts des Premières Nations (GTNEPN) sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE). Ce groupe de travail a pour mandat d'orienter l'élaboration du volet des Premières Nations d'un cadre de travail autochtone pour l'AGJE. L'élaboration de ce volet doit être facilitée par la coordination de séances régionales de mobilisation et des recherches.

Le budget de 2016 prévoyait un engagement de 100 millions de dollars supplémentaires pour l'AGJE dans les communautés autochtones pour l'exercice 2017-2018. Le budget de 2017 a prévu en outre un montant supplémentaire de 7 milliards de dollars sur 10 ans pour les programmes et les services d'AGJE à l'échelle nationale (y compris les provinces et les régions). Les fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) ont indiqué que, à compter de 2018-2019, 130 millions de dollars supplémentaires seront disponibles pour l'AGJE dans les communautés autochtones. On s'attend à ce que le projet de

cadre national autochtone d'AGJE (CNAAGJE) encadre les dépenses dans ce domaine à compter de 2018-2019.

Le Cadre d'AGJE des Premières Nations a été adopté par les Chefs-en-assemblée en décembre 2017 par la voie de la résolution 83/2017 de l'APN, *Soutien au Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*. La résolution stipule que le Cadre d'AGJE des Premières Nations doit constituer le volet des Premières Nations du Cadre national autochtone d'AGJE élaboré conjointement, qui comprendra également des volets distincts pour les Inuits et les Métis. La résolution prévoit un soutien à la mise en œuvre du Cadre d'AGJE des Premières Nations, qui comprendrait aussi un appui continu du GTPN en matière d'AGJE selon l'orientation et les directives des Premières Nations le cas échéant.

La résolution appelle également l'APN à collaborer avec le gouvernement du Canada afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour les programmes existants d'AGJE, de nouveaux investissements pour le financement des immobilisations, ainsi que le financement intégral et distinct de l'édification de capacités en vue de la mise en œuvre du cadre.

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018

COMPTE RENDU

Le cadre national autochtone d'AGJE (CNAAGJE) a été officiellement annoncé lors d'une activité conjointe avec l'APN, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement national des Métis (RNM) et des partenaires fédéraux le 17 septembre 2018. L'annonce du CNAAGJE a été assortie d'un engagement de 1,7 milliard de dollars sur 10 ans en soutien à la petite enfance autochtone, y compris un engagement spécifique de 1,02 milliard de dollars sur 10 ans pour la petite

enfance des Premières Nations. Le CNAAGJE a pour but de servir de guide aux peuples autochtones dans la réalisation de leur vision de services de haute qualité en matière d'AGJE pour leurs enfants et leurs familles, en fonction de leurs propres priorités, principes et objectifs. Le CNAAGJE, qui propose une approche fondée sur les distinctions, est souple et adaptable pour correspondre aux réalités et aux intérêts des enfants et des familles autochtones.

PROCHAINES ÉTAPES

Le GTPN sur l'AGJE appuiera l'élaboration de plans régionaux de mise en œuvre et formulera des recommandations en ce qui concerne la répartition régionale du financement propre

aux Premières Nations, qui seront transmises aux dirigeants des Premières Nations pour décision.

